

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT AEROPORT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ



[www.sainttropez.aeroport.fr](http://www.sainttropez.aeroport.fr)



AEROPORT  
GOLFE DE SAINT-TROPEZ



# CONTEXTE

---

En matière de traitement des sujets environnementaux, l'aéroport désire s'inscrire dans une démarche permanente d'écoute, d'échange, de concertation et de transparence avec les élus, les associations de riverains et les utilisateurs de la plateforme.

Cette démarche vise à favoriser l'instauration d'un climat de confiance et à améliorer la compréhension mutuelle des parties.

C'est dans ce contexte que la Sous-Préfecture de Draguignan, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est et les Aéroports de la Côte d'Azur proposent un programme de mesures environnementales.

Cette charte repose sur une logique de responsabilité sociétale, c'est-à-dire permettre à la fois le développement qualitatif et à haute valeur ajoutée de l'activité aéroportuaire créatrice d'emplois et la réduction des nuisances. Elle a comme ligne de conduite de maintenir un dialogue de qualité et des relations apaisées avec les riverains, associations et élus des collectivités.

C'est donc avec enthousiasme que l'Aéroport du Golfe de Saint-Tropez lance cette Charte d'Engagements pour l'Environnement qui est définitivement dédiée au respect de la vie citoyenne, des hommes et de leur environnement.

Le principe fondamental sur lequel repose la conception de cette charte est l'adhésion volontaire et partagée par tous à un but commun : la qualité de l'environnement autour de l'Aéroport du Golfe de Saint-Tropez et le développement des activités économiques. Cette charte regroupe les engagements pris par ses adhérents, afin de les promouvoir à tous les niveaux de leurs organisations internes et à toutes les étapes de leur fonctionnement opérationnel. Ces actions accompagnent le changement de culture nécessaire pour intégrer le respect de l'environnement comme une exigence majeure.

La sécurité est et restera, l'objectif prioritaire des acteurs de la navigation aérienne. Cet objectif étant respecté, les parties prenantes conviennent que la maîtrise des nuisances, qu'elles soient sonores ou en termes d'émissions atmosphériques, est une donnée sociétale et constitue désormais une dimension forte du développement durable du transport aérien.

Le groupe Aéroports de la Côte d'Azur s'engage à poursuivre la démarche de maîtrise des nuisances générées par l'exploitation de l'aéroport, en privilégiant le dialogue avec les élus des communes riveraines, les acteurs du transport aérien et les associations de protection de l'environnement et de riverains.

## Politique Environnementale Aéroports de la Côte d'Azur



Aéroports de la Côte d'Azur s'engage sur une politique environnementale en parfaite adéquation avec les chartes environnement existantes sur ses plateformes aéroportuaires.

Cette politique a été élaborée comme outil **d'amélioration continue**, permanent et participatif, respectueux de l'environnement, respectueux des femmes et des hommes, tout en assurant l'amélioration de la performance énergétique et la pérennité économique.

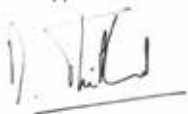
Portés par une logique d'ouverture et d'évolution de culture, nous sommes aussi garants du **respect de la réglementation, de la prévention des risques de pollution et de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier en encourageant l'achat et la conception de produits et de services économes en énergie.** Et en garantissant la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs et cibles.

Plus que jamais **la compétence de notre personnel** et son implication sont des éléments clés de nos engagements. En signant cette nouvelle politique, **nous voulons** :

- **Réduire les nuisances** sonores et atmosphériques
- **Contribuer à la diminution de l'empreinte écologique de nos aéroports**
- **Accompagner l'évolution de culture** nécessaire pour un vrai développement durable

C'est en réalisant ces engagements et en les **réévaluant régulièrement** que nous pourrons faire des aéroports de la Côte d'Azur (Nice, Cannes et Saint-Tropez) de véritables outils de développement durable à l'échelle de nos Territoires.

Février 2017  
**Dominique THILLAUD**  
Président du Directoire





# PRÉSENTATION DE L'AÉRODROME ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

---

La superficie de l'aéroport est de 31 ha. Il est délimité par la rivière La Mole à l'Est, à l'Ouest et au Sud et par la RD 98 au Nord. Il se situe dans une vallée boisée : il est bordé de reliefs importants qui en restreignent son usage.

La piste est orientée 060°/240°. La bande bitumée a une longueur totale de 1 250 m pour une largeur de 30 m. Mais la longueur utilisable de piste est strictement inférieure à 1 200 m compte tenu des contraintes physiques (relief environnant) et réglementaires (catégorie d'aérodrome).

Compte-tenu de ses caractéristiques particulières, notamment en termes de relief et d'aérologie, son utilisation est assortie de restrictions applicables en fonction de la masse maximale à l'atterrissage des aéronefs et d'exigences concernant l'expérience des pilotes : aérodrome « agréé à usage restreint », de catégorie D.

# Nos Engagements

## ENGAGEMENT

# n°1

Poursuivre les actions engagées

### ▶ AÉROPORT ET ENCADREMENT DES ACTIVITÉS

- **Maintien de l'aérodrome dans ses limites physiques actuelles, maintien en l'état du lit de la rivière avec protection de sa ripisylve et maintien de la bande revêtue dans ses dimensions actuelles**
- **Ouverture du terrain de 7h30 au coucher du soleil. Fermeture la nuit et pas de mouvements avant 7h30 (heures locales)**
- **Plan triennal d'élagage, en vue de respecter le Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement** : pris en charge par l'aéroport, tout en maintenant les paysages boisés, les haies, les berges de la rivière et des ruisseaux du site
- **Révision du Plan d'Exposition au Bruit** : limitation de l'urbanisme autour de l'aéroport et ainsi protection des populations riveraines et limitation des nuisances sonores selon les hypothèses de trafic (10 000 mouvements totaux à l'horizon 2024) et de trajectoires publiées
- **Moyens de prévention contre les pollutions des sols et des eaux** : traitement des eaux de ruissellement des parkings à l'aide de bacs récupérateurs et séparateurs d'hydrocarbures et traitement des eaux de ruissellement de la piste.



## Maîtriser les nuisances et réduire la gêne

### ▶ **TRAJECTOIRES ET EXPLOITATION AU SOL :**

- **Circuit de piste avions** : veiller au respect des nouvelles trajectoires publiées dans l'AIP en 2015 (par les agents AFIS)
- **Circuit hélicoptères** : veiller au respect des itinéraires recommandés publiés en 2015 et respect des consignes « anti-bruit » (par les agents AFIS)
- **Privilégier un stationnement des hélicoptères au sud de la piste**, suffisamment éloigné de l'extrémité ouest de la piste, pour éviter les nuisances sonores (surtout l'été)
- **Déplacement du point fixe des avions** afin de s'éloigner des zones habitées.



### ▶ **SENSIBILISATION, INFORMATION ET CONTRÔLE :**

- **Sensibilisation des pilotes et compagnies** au respect des trajectoires d'atterrissage et de décollage, ainsi qu'aux procédures « moindre bruit », par les agents AFIS et par une documentation spécifique
- **L'aéroport s'engage à informer toutes les parties prenantes** (riverains, associations, collectivités) et à communiquer, en toute transparence, sur tout événement qui aurait un impact sur l'environnement, et en particulier sur :
  - les trafics spécifiques et les événements exceptionnels
  - les travaux réalisés et programmés
- **Mener des actions de sensibilisation** auprès des services de l'armée concernant le trafic militaire nocturne
- **L'aéroport s'engage à communiquer annuellement**, en CCE, sur les statistiques de trafic et sur l'activité aéronautique
- **L'aéroport s'engage à communiquer sur les résultats** des différentes études et campagnes de mesures menées en matière de bruit, de qualité de l'air et de biodiversité.



## Réduire notre empreinte écologique

- **Réduction des Gaz à Effet de Serre :** continuer la démarche « Airport Carbon Accreditation » en devenant carbone neutre d'ici 2020. Le Groupe Aéroports de la Côte d'Azur s'engage vers une croissance carbone neutre
- **Mesures de la qualité de l'air avec AIR PACA :** campagne été et hiver 2017
- **Limitation des émissions polluantes :** limiter l'utilisation des APU à 30 min et développer l'utilisation des GPU
- **Préservation de la biodiversité :** étude complète et globale de la biodiversité du site
- **Traitement des déchets :** optimiser la valorisation



## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI :

Afin de travailler en toute transparence avec les différentes parties prenantes, cette charte d'engagements fera l'objet d'un suivi par les organes de concertation de l'aéroport tels que la Commission Consultative de l'Environnement et par un comité de suivi annuel pour dresser un bilan.

Cette Charte d'engagements sera amenée à être révisée si des évolutions technologiques et réglementaires majeures étaient constatées.

La recherche de la qualité de l'environnement dépend non seulement des actions décrites ci-dessus, mais également de l'évaluation critique de leurs conséquences en termes de sécurité, de capacité et de nuisances. De plus, au fur et à mesure que la prise de conscience « Qualité de l'environnement » se développe parmi les acteurs de la circulation aérienne, de nouvelles idées et de nouvelles techniques apparaissent qu'il conviendra d'évaluer et de mettre en œuvre, pourvu que les conséquences démontrées permettent de progresser dans le domaine de la qualité de l'environnement, autour de l'Aéroport du Golfe de Saint-Tropez.

## LEXIQUE

AIP : Publication d'informations aéronautiques

AFIS : Aerodrome Flight Information Service

APU : Auxiliary Power Unit

GPU : Ground Power Unit

CCE : Commission Consultative de l'Environnement.



**AÉROPORT**  
GOLFE DE SAINT-TROPEZ

## CONTACT

AÉROPORT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

31 route du Canadel, 83310 La Mole - FRANCE

Tél : 04 94 54 76 40 - Internet : [www.sainttropez.aeroport.fr](http://www.sainttropez.aeroport.fr)

Email : [reception@sainttropez.aeroport.fr](mailto:reception@sainttropez.aeroport.fr)

